



Conditions générales **de vente**

- **Conditions de location :**

Le contrat de location est nominatif, la location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du contrat de location dûment rempli. Un acompte de 30% du montant total de la location ou de l'emplacement est requis.

Le solde du séjour est à régler à l'arrivée.

- **Les prix incluent :**

- Pour chaque emplacement : la location de la parcelle, le stationnement d'un véhicule, l'accès à l'eau et le forfait d'énergie choisie.

- Pour les hébergements, un emplacement de stationnement pour un véhicule, l'eau et l'électricité. L'ajout d'une tente doit être

autorisé par la direction et sera facturé en supplément de la location.

- **Les prix n'incluent pas :**

- La taxe de séjour, 0.22 €/nuit/pers. de + de 18 ans (Révisable chaque année)

- Les suppléments liés à des personnes, des véhicules ou animaux supplémentaires.

- **Les chalets :**

Dans le cadre d'une réservation à la semaine, la location est disponible à partir de 16h le jour d'arrivée et devra être libérée pour 10h le jour du départ.

Pour une réservation à la nuitée, les horaires d'arrivée et de départ seront fixés en accord avec la direction.

- **Emplacement :**

L'emplacement peut accueillir jusqu'à 6 personnes maximum. Il est disponible à partir de 14h le jour d'arrivée et devra être libéré avant 12h le jour du départ.

- **Modification du contrat :**

Toute modification du nombre ou de l'identité des personnes initialement prévues par le contrat de location, devra obligatoirement être signalée le jour même à l'accueil. Aucun surnombre en termes de personnes n'est toléré. Toute location est nominative, et ne peut en aucun cas être sous-louée et (ou) cédée.

- **Cautions :**

150€ par hébergement + 50€ (forfait ménage). Elles sont payables à votre arrivée en espèces, par chèque bancaire ou retenue sur carte bancaire. Un inventaire du matériel de chaque chalet est à disposition à l'intérieur de ce dernier. Le locataire est tenu de le contrôler et de signaler à la réception, le jour d'arrivée toute anomalie. En fin de séjour, un état des lieux est effectué. S'il est constaté que le ménage n'a pas été effectué correctement, la caution de 50 € sera gardée. Si des détériorations ou des disparitions de matériels sont constatées, la caution de 150€ pourra être conservée dans l'attente de remboursement des dommages constatés. Les départs s'effectuent avant 10h. Après vérification des lieux, si aucun problème n'est constaté votre caution vous sera restituée.

- Ménage :

Le ménage du locatif est à la charge du loueur qui doit laisser les lieux en parfait état de propreté à son départ. A défaut, la caution de 50 € pour le nettoyage sera conservée. Toutefois la souscription à l'option ménage est possible. Il est demandé un rangement minimum et un nettoyage spécifique si animaux (non compris dans le forfait).

Conditions d'annulation :

Tout séjour commencé est dû. Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé qu'elle qu'en soit la raison.

Toute annulation d'une réservation 15 jours avant l'exécution de ce dernier entraîne la perte de l'acompte versé.

- Assurance :

Le locataire doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile.

- Animaux :

Les chiens et chats sont admis sur les emplacements et dans les locations à raison d'un maximum de 2 animaux par

emplacement (exception pour les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie qui sont interdits). Pour les autres animaux voir si accord de la direction.

1,50 €/jour est facturé par animal.

Les animaux doivent être tenus en laisse dans le camping et ses abords. Être à jour de leur vaccination. Les animaux ne doivent pas rester seuls sur les emplacements et dans les locations. Les propriétaires d'animaux sont tenus de ramasser les déjections de leurs animaux sur le camping (Sacs non fournis)

- Nuisances sonores :

Dans l'intérêt de tous, il est demandé à chacun de respecter l'absence de nuisances sonores entre 22H et 8H.

- Barbecue :

L'usage du barbecue mérite une attention toute particulière. Il doit être utilisé avec précaution. Afin d'éviter tout risque d'incendie, veillez à le garder à distance des haies ainsi que des installations et prévoir un seau d'eau à proximité.

La direction se réserve le droit d'interdire l'usage du barbecue si celui-ci comporte un risque pour le camping et ses vacanciers et en cas d'arrêté préfectoral.

- Litiges :

En cas de litige, le tribunal de Saint Nazaire est seul compétent.

- Divers :

Chaque personne séjournant au camping est tenue de respecter le règlement intérieur du camping., En cas de non-respect du règlement ou de non-paiement la direction s'autorise à demander le départ ou à expulser le vacancier.

La municipalité ou le gestionnaire se réserve le droit d'ajuster ses prix dans le cas d'un changement de tarifs ou du taux des taxes de séjour.